



La Belle Energie ne rembourse pas un trop perçu

Par Sapitalia

Bonjour à toutes et à tous,

J'ai souscrit un contrat chez le fournisseur d'électricité La Belle Energie en Juillet 2024 et résilié ce même contrat en Février 2025.

La dernière facture comportait mes consommations jusqu'au 12 Février 2025 et un solde d'environ 170? en ma faveur qui devait m'être remboursé par virement.

Après quelques jours, ne voyant aucun virement sur mon compte, j'ai envoyé un puis plusieurs messages , ils sont tous restés sans réponse jusque hier où La Belle Energie m'annonce qu'après vérification il s'agirait d'une erreur de leur part et qu'en définitive mon compte est à jour et qu'ils ne me doivent rien.

Tout cela sans aucun détails ni explications vérifiables.

Du coup, je ne sais pas trop quoi faire . Continuer de demander des explications ? Laisser tomber ? M'adresser à une association, une administration ?

D'avance merci pour votre aide.

Par yapasdequoi

Bonjour,

Commencez par adresser un courrier RAR (pas seulement un "message")

puis si aucun résultat après 1 mois, vous pourrez saisir le Médiateur de l'Energie.

[url=https://sollen.fr/]https://sollen.fr/[/url]

Par Sapitalia

Bonjour,

Merci infiniment pour votre réponse . Je vais suivre votre conseil . Je n'avais pas encore adressé de courrier postal en AR pensant que les messages avec demandes de confirmation de lecture suffisaient.

Encore merci et bonne journée